

ANAXIA finances

Conseil & développement

Offre spéciale : COVID-19

Membre **AFITE** | ASSOCIATION POUR
LE FINANCEMENT ET LA
TRANSMISSION DES ENTREPRISES

Société appartenant au

GROUPE

OGESTI

PRÊT DE TRÉSORERIE GARANTI PAR L'ETAT

Le gouvernement met en œuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises à hauteur de 300 milliards d'euros.

Jusqu'au 31 décembre prochain, les entreprises de toute taille, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise à l'exception des sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit et des sociétés de financement pourront demander un prêt garanti par l'Etat pour soutenir leur trésorerie.

Les banques s'engagent à examiner toutes les demandes qui leur seront adressées et à leur donner une réponse rapide.

Éléments essentiels du dispositif à la date du 10/04/2020

Concernant les TPE / PME

Les entreprises doivent employer moins de 5 000 salariés et réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros en France.

L'entreprise doit se rapprocher d'un partenaire bancaire pour faire une demande de prêt. Après examen de la situation de l'entreprise des critères d'éligibilité, et des justifications de la demande, la banque donne un pré-accord pour un prêt.

Il faut ensuite se connecter sur la plateforme de la BPI France pour obtenir un identifiant unique qu'elle communique ensuite à sa banque.

Sur confirmation du numéro unique donné par Bpifrance, la banque accorde le prêt.

Nous vous proposons d'instruire votre dossier qui peut s'avérer complexe en raison notamment des critères d'éligibilité qui sont en constante évolution et la demande de financement doit s'accompagner d'un minimum d'analyse financière pour déterminer quel est le montant à demander.

Ceci dépend de la situation de l'entreprise et de sa capacité financière futur à rembourser ces dettes.

Le prêt garanti par le gouvernement est un moyen parmi d'autres solutions et il doit être mis en œuvre avec discernement.

Conditions tarifaires

Nous avons conçu une proposition tarifaire qui prend en compte la situation très exceptionnelle que nous connaissons.

Un forfait fixe

Ouverture et frais de dossier : **390 € HT**

Un forfait variable

Commission de succès, cette commission n'est due que sur la base du financement réellement obtenu.

Dans l'hypothèse où il apparaîtrait nécessaire de faire une analyse financière spécifique ou complexe, un devis vous sera proposé.

Grille de facturation de commission variable

Tranches	Montant	Taux	Coût de chaque tranche
Tranche 1	De 0 à 10 000 €	2 %	MAX 200 €
Tranche 2	De 10 001 à 20 000 €	1 %	MAX 200 €
Tranche 3	De 20 001 à 50 000 €	0.75 %	225 €
Tranche 4	De 50 001 et au-delà	0.5 %	

ANAXIA finances

Conseil & développement

Contact
Hervé LEGUAI
Associé Gérant

8, chemin de la Noue
21 600 LONGVIC

Siret : 50089934900012
NAF : 7022Z

Tél : 03 80 52 03 52
Port : 06 07 54 35 56
contact@anaxia.eu

www.gessicacenter.fr